

Toul



La création tient salon

Le week-end prochain (samedi de 10 h à 19 h et dimanche de 10 h à 18 h), l'Arsenal accueillera le 10e salon des loisirs créatifs et du savoir-faire. Travaux de couture, objets déco, accessoires et customisation seront à l'honneur (entrée libre).

Chenicourt



Encore un succès fou !

La Fête du Fruit et de la Nature a attiré, cette année encore, des visiteurs venus en nombre pour déguster et emporter un éventail riche de produits du terroir. Et admirer différents ateliers, dont une collection d'outils anciens qui vaut le détour !

Tomblaine



Initiation à l'aéronautique

Destinée à toutes les personnes souhaitant découvrir l'aérodynamique, la mécanique du vol, la météorologie, la réglementation aérienne et la navigation, les samedis à partir du 31 octobre. Dès la troisième. Gratuit. Rens. 03.83.40.28.02.

Saint-Sauveur



La maison de la forêt

Lieu d'accueil, d'échange, de développement touristique et culturel, elle a été inaugurée samedi. Avec Machet et le musée du textile du Val, l'ancienne scierie de Norroy complète l'offre déjà existante entre Center Parcs et les lacs de Pierre-Percée.

Justice

Dealers de cannabis écroués

Le couple de dealers du quai Choiseul à Nancy et leur fournisseur présumé ont été mis en examen ce lundi.

Le couple de trentenaires interpellé manu militari jeudi matin à leur domicile du quai Choiseul, a eu droit à la durée maximum de garde à vue : quatre jours. Ils n'ont en effet été déférés que ce lundi devant le juge d'instruction en charge du dossier. Celle-ci les a mis en examen tous les deux pour trafic de produits stupéfiants. La femme, défendue par Me Clémence Morel, a été ensuite remise en liberté sous contrôle judiciaire.

En revanche, l'homme qui était assisté de Me Aurélie Vaxelaire, a eu droit à un passage devant le juge des libertés. L'entrevue a été houleuse car le dealer présumé était à cran. A l'issue, il a été placé en détention.

Lui et sa compagne ont reconnu revendre du cannabis mais ont minimisé l'ampleur du trafic. Ils prétendent revendre de petites quantités soit pour dépanner des connaissances, soit pour payer leur consommation de joints ou leurs dépenses courantes.

A leur domicile, les gendarmes n'ont saisi qu'une soixantaine de grammes de cannabis. Auparavant, ils ont dû neutraliser une vingtaine de serpents ainsi que deux chiens de combat.

Près de 10 kg de résine et d'herbe saisis

Les enquêteurs n'ont pas agi au



Les gendarmes ont dû neutraliser des serpents et des chiens d'attaque lors de la descente, jeudi dernier, dans l'appartement du quai Choiseul. Photo Alexandre MARCHI

hasard. Cela fait six mois qu'ils enquêtaient sur le couple. Et ils ont attendu que leur fournisseur présumé de cannabis, un habitant de Tomblaine de 37 ans, vienne les livrer pour passer à l'action.

Ce dernier a été interpellé alors qu'il venait d'arriver quai Choiseul sur un scooter. Scooter dans lequel se trouvaient plusieurs pains de résine de cannabis ainsi des sachets

d'herbe. Des perquisitions au domicile du Tomblainois et chez sa mère ont également permis de retrouver de la drogue.

Au total c'est près de 10 kg de résine et d'herbe qui ont été saisis. Ainsi que 17.000 € en liquide. Une somme rondelette. Surtout pour quelqu'un qui ne travaille pas.

Assisté de son avocat, Me Alexandre Rolland, le fournisseur présumé

a été mis en examen et écroué ce lundi.

Deux autres suspects ramassés lors du coup de filet antidrogue de jeudi dernier, ont également été mis en examen ce lundi. Il s'agit de deux petits dealers, de simples fourmis au sein du réseau, et ils ont finalement été remis en liberté sous contrôle judiciaire.

Christophe GOBIN

Stupéfiantes clémentines : le routier en prison

Frouard. 90 kg de cannabis. C'est ce que les douanes ont découvert, il y a quelques jours, dans un poids lourd espagnol transportant des clémentines qui circulait sur l'A31 et qui a été contrôlé à hauteur de Frouard. Une saisie stupéfiante à mettre au crédit du légendaire flair des douaniers ? Non, pas cette fois.

Lors du procès du routier espagnol devant le tribunal de Nancy, ce lundi, la représentante des douanes a mis en avant un « véhicule magique » utilisé par son administration. Il s'agit d'un scanner mobile.

« C'est un camion avec un bras articulé qui peut radiographier le contenu d'un poids lourd ou d'un container. Cela permet de savoir en 5 minutes ce qui se trouve à l'intérieur et cela évite des heures de fouilles. C'est un appareil formidable », explique la représentante des douanes.

Trois « valises marocaines »

Seul ombre au tableau : il n'y a que deux scanners mobiles en France. « Et nous avons eu la chance d'en avoir un de passage en Lorraine la semaine dernière », s'enthousiasme la représentante des douanes qui réclame la bagatelle de 450.000 € d'amende douanière. « Je

suis sûr que le prévenu apprécie la chance qu'il a eue », lâche, avec un humour pince-sans-rire, le président Haouy.

En larmes à la barre, le routier espagnol, Hamadi, El Essaoui, 41 ans, ne doit toutefois pas son malheur uniquement à la technologie de pointe des douanes. Certes le scanner mobile a repéré le cannabis conditionné sous forme de trois « valises marocaines » c'est-à-dire méticuleusement entouré de toile et muni de poignées. Mais l'appareil n'a eu aucun mérite. Les ballots de drogue étaient tout simplement posés sur le siège passager dans la cabine du poids lourd.

Le camionneur a expliqué qu'il devait les livrer à un mystérieux contact au Danemark, moyennant 500 €. Afin soi-disant de pouvoir se payer une opération de la thyroïde. Cela n'émeut pas le vice-procureur Nativel qui requiert 3 ans de prison contre le routier. « C'est démesuré et simpliste de cogner comme ça sur un lampiste, sur une simple mule qui pleure aujourd'hui comme un gosse », proteste l'avocat de la défense, Me Guillaume Royer. Jugement : 2 ans de prison et 300.000 € d'amende douanière. C.G.

Social Une centaine de salariés de la polyclinique ont participé à un piquet de grève pour les salaires. Le mouvement est illimité

Grève générale à Gentilly



Le piquet de grève devant la clinique Gentilly. Photo S.L.

Un mouvement de grève générale et « illimité » vient de débuter à la polyclinique Gentilly ce lundi matin. Répondant à l'appel du syndicat Sud, des dizaines de salariés ont participé au piquet de grève, devant l'entrée principale de l'établissement, autour d'un barbecue. Les grévistes demandent une augmentation de salaire.

Le conflit intervient alors que les NAO (Négociations annuelles obligatoires) viennent de s'achever. Et que le groupe Vitalia, propriétaire de la clinique, est en passe d'être absorbé »,

explique Jean Charton, délégué Sud. « Les salaires n'ont pas bougé depuis cinq ans mais ils refusent la moindre augmentation. Ils proposent des jours de repos mais pas d'augmentation alors que la charge de travail augmente. Et en plus ils ont imposé un nouveau planning qui ne respecte pas le rythme des salariés. On pointe ce problème depuis des mois sans résultat ! Ils ne remplacent aucun des collègues qui sont malades, ce qui augmente encore la charge de travail. En revanche pour la grève... » Les salariés se disent inquiets pour leurs primes

sur l'intéressement. « Vedic est un fonds de pension connu pour confier ses biens immobiliers à une société à qui la clinique versera un loyer. Cette nouvelle charge va plomber le bénéfice et donc il n'y aura pas de prime ». « Ils pourraient faire un geste », renchérit un gréviste. « Ils vont se faire une plus-value avec la vente de la clinique ». Ils étaient une centaine sur un effectif total de 560. « La direction est venue avec un huissier ce matin. C'est une façon d'exercer une pression psychologique »

S.L.

Rassemblement Les policiers se retrouvent demain à Nancy et Paris

La police va se rassembler pour condamner la justice

Nancy. Un brigadier de la brigade anticriminalité (BAC) était grièvement blessé par balle à la tête, la semaine dernière après le braquage d'un entrepôt de bijoux en Seine-Saint-Denis. L'un des braqueurs (tué par les policiers) était un multirécidiviste qui n'avait pas réintégré sa prison après une permission de sortie. L'onde de choc s'est propagée à tous les uniformes bien au-delà de la région parisienne. Mercredi 14 octobre, à l'appel d'une union syndicale, tous les policiers de France se sont donné rendez-vous à Paris devant le ministère de la Justice. « Il y a désormais une incompréhension, une rupture entre la police et la justice. Nous prenons des risques à interpellé des individus dangereux, condamnés et qu'on retrouve pourtant dans la rue en liberté par laxisme judiciaire », observe le Nancéien Guy Dalié, secrétaire national Unité

SGP-Police-FO. Abdel Naghass, son homologue départemental qui évoque un rassemblement « contre l'injustice plutôt que la justice », souligne également « l'exaspération des policiers à tous les niveaux, y compris chez les commissaires ». Dans le département, un bus partira dès 6 h 30 de l'hôtel de police du bd Lobau et fera halte à Metz puis Reims avant de gagner Paris. « Pour ceux qui ne pourront pas se déplacer place Vendôme, un rassemblement aura lieu à midi devant le TGI de Nancy », précise Guy Dalié. « Les violences contre la police ont augmenté de 36 % ces six dernières années. Nancy n'échappe pas à cette dégradation générale ». Le syndicat FO pénitentiaire appelle également les surveillants de prison à se joindre aux policiers « car nous nous sentons directement concernés ». A.T.



Guy Dalié, secrétaire national Unité-SGP-Police-FO : « Nancy n'échappe pas à cette dégradation générale ». Photo Patrice SAUCOURT

Faits divers

Un obus de 75 mm sur un chantier

Dombasle. Hier, vers 9 h, rue Hélène à Dombasle, un obus de 75 mm, datant de la Seconde Guerre mondiale, a été trouvé par un conducteur d'engin sur le chantier de construction du futur centre dédié à l'accueil d'adultes porteurs du syndrome de Prader-Willi. Une fois les policiers aler-

tés, la zone où reposait l'engin a été délimitée discrètement. Les ouvriers ont quitté le chantier.

A 12 h 30, les démineurs étaient sur place. Ils ont repris la route avec l'obus de mortier bien calé dans le coffre de leur véhicule. Ils le feront exploser prochainement dans un site prévu à cet effet.

Moto contre voiture

Neuves-Maisons. Il a suffi d'une seconde d'inattention. Le conducteur d'une moto n'a pas vu que la voiture qui le précédait avait mis son clignotant à droite et avait ralenti pour tourner. Il l'a percuté et, dans sa chute s'est blessé. L'accident s'est produit dimanche à 18h au

carrefour de la rue du Capitaine-Caillon et de la rue Jules-Ferry près de la station d'essence au centre de Neuves-Maisons. Les gendarmes n'avaient que quelques mètres pour se rendre sur place. Le blessé a été conduit par les pompiers locaux au CHU de Brabois.

Urgences

Pharmacie de garde : tél. 3237 (0,34 €/mn). Entre 22 h et 8 h, s'adresser au commissariat de police, boulevard Lobau.
Urgences vitales : tél. 15.
Permanences de soins : 0.820.33.20.20.
Cabinet médical de garde : de 20 h à 24 h, les Bains Douches, 67, rue Saint-Nicolas, Nancy.
SOS Médecins Nancy : urgences du Grand Nancy, 24 h/24, tél. 0826.46.54.54.
Médecins du monde : 5, rue de l'Armée-Patton, tél. 03.83.27.87.84.
Centre antipoison : 03.83.22.50.50.